

22 juin 2012 -17:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2012

Une solution pour que tous les kinés indépendants puissent exercer leur activité avec sérénité

Sur proposition de Laurette Onkelinx, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a marqué son accord ce vendredi sur la prolongation générale - jusqu'au 31 décembre 2013 - des numéros INAMI provisoires de l'ensemble des kinésithérapeutes concernés.

Une prolongation générale des numéros INAMI provisoires est accordée pour l'ensemble des kinésithérapeutes, sur base d'une nouvelle recommandation réalisée à sa demande par la Commission de Planification de l'Offre Médicale et qui propose de suspendre pendant un an l'épreuve de sélection. Ce moratoire concerne donc les kinésithérapeutes qui disposent à l'heure actuelle d'un numéro INAMI provisoire, mais aussi des kinésithérapeutes qui seront diplômés au cours de cette année académique 2012. Cette décision permet aux kinés qui se sont installés en tant qu'indépendants - parfois depuis juin 2010 - de continuer à exercer leur activité avec sérénité, jusqu'à la suppression définitive de l'examen de sélection. Cela laisse également un délai suffisant pour que la Ministre puisse poursuivre la concertation avec les Communautés afin d'organiser la suppression du concours de sélection, conformément à l'accord de Gouvernement et dans le respect des conditions [1] émises par la Commission de Planification. Ces conditions sont :

- la mise en place d'un cadastre amélioré,
- une étude sur les besoins en fonction des secteurs d'activité en kinésithérapie,
- une harmonisation des formations en Communauté française et en Communauté flamande.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>